

# Puits

## Les nouvelles



Premier semestre 2010

### Réunion du 18 Janvier 2010

Présents : Benoît de Valous, Didier Saulgeot, François Balme, Dominique Clavier, Gérard Chauve, Anne Marie Bayart, Christophe Chtibi, Julien Martiny, Francis Humblot, Eric Garcia.

Excusé : H Mariotte.

#### LE 9 FÉVRIER 1851...

Mr le maire a exposé au conseil municipal que la commune de Puits a acquis de Sieur & Dame Molé demeurants ensemble à Puits, une portion de leur jardin pour l'établissement d'une mare communale, avec une promesse écrite des dits époux Molé en date du 26 octobre 1846.

Que sans attendre la réalisation par acte authentique de cette acquisition, les époux Molé sur la demande de Mr le maire ont abandonné à la commune de Puits dès le jour où la convention a été arrêtée, la jouissance de la propriété ci dessus.

A la condition que la dite commune leur paierait les intérêts du prix de l'acquisition, condition sur l'accomplissement de laquelle ils ont toujours compté.

.../...

Le conseil municipal délibère à l'unanimité qu'il y a lieu d'allouer aux époux Molé la somme de cent vingt cinq francs représentant l'intérêt de leur prix, attendu que les époux Molé ont cédé la première année de leurs intérêts.

Afin de pérenniser la distribution de pain sur la commune, compte tenu du service à la population, et sur la base des articles L1511-1 et L1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune décide d'accorder à Melle Windels, un prêt de 1200.00 euros pour une durée de six ans de 2010 à 2016.

Ce prêt sera remboursé en trois fois quatre cents euros : quatre cents euros en 2014, quatre cents euros en 2015 et quatre cents euros en 2016.

Le conseil autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce prêt.

Le Conseil prend connaissance des candidats à l'exploitation des chablis:

Julien Martiny, Guy Martiny, Nicolas Chauve, Christian Gheeraert & Eric Garcia.

Le Maire informe le conseil:

- des dégâts causés par l'entreprise ROSA sur les gaines électriques de la place de la mairie.
- du départ de la secrétaire Mme Isabelle LAPORTE.

Le Conseil, après avoir examiné des devis pour:

- a) la fourniture d'une brosse rotative
  - retient l'offre des Ets FEVRIER

Messieurs Saulgeot et Chauve sont chargés d'obtenir l'équipement et la mise en route.

- b) l'élagage des chemins, retient celui de l'entreprise GELIQUOT Earl de la Petite Laignes, en vue des travaux à faire à la suite de l'aménagement foncier.

Le Conseil confie à Messieurs Saulgeot, Balme, Garcia, Clavier l'élaboration d'un règlement de bon usage des chemins.

Le conseil :

- décide de rechercher un maître d'oeuvre pour le suivi des travaux connexes de remembrement.

- sollicite le cabinet GIEN pour que celui-ci lui fournisse un devis pour la maîtrise d'oeuvre des travaux de chemins.

- décide de consulter les entreprises suivantes pour les plantations:

MAROT, Yvan MISSET, Ludovic VASSE, Christophe DOS REIS, VDS Paysage, Nature & Paysage.

Monsieur François BALME expose les avantages qui existent à équiper la commune d'un défibrillateur accessible au public, l'intérêt peut être mis en avant pour les populations éloignées des centres de secours.

### **Réunion du 19 février 2010**

Présents : Didier Saulgeot, François Balme, Dominique Clavier, Gérard Chauve, Anne Marie Bayart, Christophe Chtibi, Eric Garcia.

Excusés : Henri Mariotte, Benoît de Valous, Julien Martiny, Francis Humblot.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la convention pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif proposée par VEOLIA EAU pour une durée de 5 années.

Le conseil municipal:

- Accepte à l'unanimité cette convention.
- Autorise le maire à signer cette convention.

Le Conseil après avoir pris connaissance du courrier de l'Association des Cadres de Réserve pour bénéficier de la gratuité de la salle, demande que le règlement soit respecté comme toute autre location.

### **Réunion du 2 mars 2010**

Présents : Benoît de Valous, Didier Saulgeot, François Balme, Dominique Clavier, Gérard Chauve, Anne Marie Bayart, Christophe Chtibi, Julien Martiny.

Excusés : Henri Mariotte, Eric Garcia, Francis Humblot.

Monsieur François BALME donne des informations sur la dernière réunion du SICECO.

Propositions:

- horloges calées automatiquement pour l'éclairage public 660€ par horloge avec 40% de subvention.
- diagnostic énergétique des bâtiments 700€ par bâtiment dont 15 à 20% à la charge des communes.
- l'enfouissement de la rue du Four est en priorité 3 (faible) selon le SICECO.

Après avoir examiné le projet d'arrêté du Maire, réglementant l'usage des chemins, le conseil municipal donne unanimement un avis favorable à cet arrêté.

Le conseil:

Examine les devis pour les plantations. Après élimination, restent en compétition ceux des entreprises MAROT, NATURE ET PAYSAGE, MISSET.

Charge Monsieur Dominique CLAVIER de préparer un document analytique sur ces trois entreprises.

### Réunion du 8 mars 2010

Présents : Benoît de Valous, Didier Saulgeot, François Balme, Dominique Clavier, Gérard Chauve, Anne Marie Bayart, Francis Humblot, Eric Garcia, Julien Martiny.

Excusés : Henri Mariotte, Christophe Chtibi

Le Conseil après avoir délibéré et entendu les explications du Maire relative à la disparition de la TP décide de fixer le taux de variation des impôts à 1.

Le Conseil Municipal vote les taxes, applique le coefficient 1 et un produit attendu de 37 557 €

	Base	Taux	Produit
Taxe d'habitation	101 400,00	3,36 %	3 407,00
Taxe foncière	77 500,00	8,25 %	6 394,00
Taxe foncière non bâtie	35 800,00	24,41 %	8 739,00
Taux relais	216 100,00	8,80 %	10 017,00

Le Conseil examine le document de synthèse préparé par Dominique Clavier sur les devis de plantation , restent en liste ceux de deux entreprises.

Ces deux devis présentant des anomalies et des manques par rapport au cahier des charges, le conseil décide de demander à ces deux entreprises de compléter et de rendre conforme leur devis à la demande initiale de la commune.

### Réunion du 31 mars 2010

Présents : Benoît de Valous, Didier Saulgeot, François Balme, Dominique Clavier, Gérard Chauve, Anne Marie Bayart, Francis Humblot, Eric Garcia, Julien Martiny, Henri Mariotte, Christophe Chtibi.

Le Conseil Municipal autorise le rejet des éventuelles filières drainées et compactes dans le réseau pluvial de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré:

Reconduit le poste d'adjoint administratif non titulaire 1ère classe à compter du 1 Février 2010, indice majoré 368, à raison de 9 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal décide la vente des éclaircies des résineux des coupes 10 et 13.

- L'acheteur devra respecter l'arrêté d'utilisation des chemins.-

Suite à la mévente des perches des parcelles 22 Sud, 23 Est et 32, le Conseil Municipal:

Refuse la proposition des Etablissement d'Herbomez & demande la délivrance de ces parcelles pour les affouages en 2010, 2011.

Demande le report en 2011-2012 du martelage de la coupe No 25 .

Pour le partage sur pied des affouages, le Conseil Municipal nomme comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

Messieurs Didier SAULGEOT, Eric GARCIA, Julien MARTINY & Gérard CHAUVE .

Messieurs François BALME et Christophe CHTIBI donnent des informations sur le SIVOS:

la participation des communes restera stable. Le Conseiller Général prévoit de faire profiter au SIVOS des fonds du FSIC en 2011.

Monsieur Christophe CHTIBI s'étant retiré.

Le Conseil Municipal examine les devis de plantations dans le cadre de l'aménagement foncier.

Après les avoir analysés et en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal:

- Retient la proposition de Nature et Paysage.

- Sollicite une subvention du Conseil Général et l'autorisation de commencer les travaux avant accord de subvention.

### Réunion du 14 avril 2010

Présents : Benoît de Valous, Didier Saulgeot, François Balme, Gérard Chauve, Anne Marie Bayart, Francis Humblot, Julien Martiny, Henri Mariotte.

Excusés : Dominique Clavier, Eric Garcia, Christophe Chtibi.

Le conseil municipal vote et accepte le compte administratif 2009 s'établissant comme suit :

	Dépenses	Recettes	Excédent reporté
Fonctionnement	116 212,27	179 433,30	526 168,79
Investissement	11 976,27	10 587,68	186 775,37
<b>Assainissement</b>			
Fonctionnement	0,00	0,00	
Investissement	12 722,68	0,00	

Le Conseil municipal accepte et vote les comptes de gestion 2009.

Le conseil municipal vote le budget primitif:

	Dépenses	Recettes	Résultat reporté
Fonctionnement	395 417,00	156 463,00	589 390,00
Investissement	357 072,00	171 685,00	185 387,00
<b>Assainissement</b>			
Fonctionnement	0,00	0,00	
Investissement	590 000,00	0,00	-12 723,00

En l'attente de travaux (assainissement individuel), la commune de PUIITS envisage de placer une partie de la trésorerie à court terme.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- de placer la somme maximale sur 12 mois en comptes à terme.
- d'autoriser le Maire à renouveler à échéance ce placement si nécessaire, dans la limite maximale du montant annoncé sur une période d'un an à compter du premier placement.
- d'autoriser le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, les propositions ci dessus.

Suivant examen et après avoir délibéré le conseil municipal retient l'offre du Cabinet Gien pour la maîtrise d'oeuvre des travaux des chemins à réaliser suite à l'aménagement foncier.

### **Réunion du 28 mai 2010**

Présents : Benoît de Valous, Didier Saulgeot, François Balme, Dominique Clavier, Gérard Chauve, Christophe Chtibi, Julien Martiny.

Excusés : Henri Mariotte, Anne Marie Bayart, Eric Garcia, Francis Humblot,.

Le conseil municipal décide d'attribuer l'indemnité versée pour le recensement de la population à l'agent recenseur Madame Jacqueline Millot.

Suite à la tempête, des chablis sont disponibles dans la forêt communale, le conseil décide de les proposer aux habitants de la commune moyennant le prix de 2 Euros le stère façonné.

Monsieur François Balme expose le projet de financement d'équipement informatique individuel pour les élèves de 3ème du collège. Dans l'hypothèse où cet équipement se réaliserait la commune pourrait offrir aux élèves concernés à Puits une protection adaptée à cet équipement.

Il est donné compte rendu des dernières réunions ERDF et SIVOM, les problèmes liés aux travaux de voirie sont en passe d'être résolus et les chantiers doivent débiter pour l'écoulement d'eau pluviale rue du Porche coté Savoisy.

Le conseil reconduit le programme du 14 juillet et le feu d'artifice dont le budget est restreint.

Le Maire rappelle la réunion avec le géomètre le lundi 31 mai pour les travaux des chemins, à ce propos le conseil après en avoir débattu décide de faire distribuer dès à présent le règlement des chemins.

### **Réunion du 31 mai 2010**

Présents : Benoît de Valous, Didier Saulgeot, François Balme, Gérard Chauve, Christophe Chtibi,

Bernard Gien & Nicolas Pinot du Cabinet GIEN

Monsieur Gien présente aux conseillers son collaborateur Monsieur Nicolas Pinot qui sera chargé du suivi des travaux.

Il expose ensuite la chronologie des travaux de chemins:

- A) immédiatement: vérification des dispositions Conseil Général.
- B) à partir du 15 Juin : visite des lieux.
- C) Appel d'offre selon procédure adaptée.
- D) Choix de l'entreprise
- E) Travaux.

### **Réunion du 5 Juillet 2010**

Présents : Benoît de Valous, Didier Saulgeot, François Balme, Dominique Clavier, Gérard Chauve, Anne Marie Bayart, Francis Humblot, Eric Garcia, Julien Martiny, Christophe Chtibi.

Excusé : Henri Mariotte.

Le Maire présente aux conseillers la délibération du Comité syndical détaillant les modifications des statuts proposées portant à la fois sur l'habilitation "communications électroniques" et sur un déplacement de la rubrique "utilisation rationnelle de l'énergie" Il précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les statuts modifiés tels qu'ils ont été adoptés par l'Assemblée générale du Comité du SICECO en date du 3 juin 2010.

Monsieur François Balme indique qu'il y a une volonté de l'Etat de n'avoir qu'un seul syndicat d'électrification pour le département.

Le conseil décide:

- de l'achat de bancs en bois
- de l'installation du défibrillateur

Le Maire et Monsieur Gérard Chauve donnent des informations sur la présentation officielle du projet de fusion des syndicats de rivières.

Le Maire indique que le remplacement des horloges est pris en compte par le SICECO.

Monsieur François Balme donne compte rendu de la réunion CLE, le point noir reste l'enfouissement des réseaux électriques et télécom: 330 dossiers sont en attentes.

La commune de Puits avec plus de 50% de ses réseaux enfouis se place bien au-dessus de la moyenne départementale.

Les actions prochaines et à venir du Siceco sont: la rénovation de l'éclairage public & l'encouragement aux économies d'énergie ainsi que les bilans éco-énergétiques.

Le Maire et Monsieur Didier Saulgeot donnent compte rendu de la rencontre avec Madame Gerriet du Conseil Général pour les travaux de chemins, il faudra envisager une demande d'autorisation de commencer les travaux avant subvention.

oooooooo

oooo

o

*A propos de la réhabilitation des assainissements individuels, l'agence de bassin Seine-Normandie a signé avec la commune la convention portant sur le financement de l'opération. Malheureusement le Conseil Général n'est pas en mesure d'apporter son concours financier pour cette année. Néanmoins leur réponse définitive sera connue au plus tard le 18 mai 2011. Si donc le Conseil Général tient ses engagements tant au niveau des montants que sur le principe de suivre l'agence de bassin Seine-Normandie, les travaux pourront commencer au plus tard le 18 mai 2011...*

*Concernant l'aménagement foncier: ce n'est qu'à compter du 20 septembre 2010 que la publication a été faite par les services des hypothèques. Les transactions portant sur les biens fonciers concernés sont donc de nouveau possibles.*

*Pour la même raison l'appel d'offre pour les travaux de chemins n'a pas pu être organisé avant cette date.*

